



Agenda 21 local

PROGRAMME D' ACTIONS



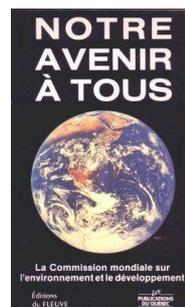
Sommaire

1	Contexte : de l'international au local	3
1.1	Contexte international : développement durable et Agenda 21	3
1.2	Contexte national	4
1.3	Contexte local.....	5
2	La démarche Agenda 21 d'Epinay-sur-Seine	7
2.1	Le diagnostic territorial partagé	8
2.2	Processus de concertation et définition de la stratégie.....	9
2.3	Vers un programme d'actions Agenda 21	10
3	Programme d'action de l'agenda 21 d'Epinay-sur-Seine	11
4	Suivi et évaluation de l'agenda 21 d'Epinay-sur-Seine	18

1 Contexte : de l'international au local

1.1 Contexte international : développement durable et Agenda 21

Le concept d'un développement «durable» conjuguant équité sociale, efficacité économique et respect de l'environnement a vu le jour dès la fin des années 70. Définie par le rapport Brundtland en 1987, cette nouvelle perspective entend «répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Il s'agit donc de permettre à tous les peuples d'accéder équitablement à un niveau satisfaisant de développement économique et social, d'épanouissement humain et culturel, sur une Terre dont les ressources seraient utilisées raisonnablement et les milieux naturels préservés.



Lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, 173 Etats ont pris l'engagement d'intervenir pour adopter ce nouveau mode de développement respectant environnement, équité sociale et viabilité économique. Cet engagement s'est traduit par l'élaboration d'un Agenda 21, programme d'action de développement durable pour le 21^{ème} siècle.

Si la mobilisation internationale permet de définir des priorités et de fixer la feuille de route pour les prochaines décennies en matière de développement durable, la prise en compte de l'échelon local est incontournable pour une action concrète et efficace. En raison de leurs compétences (aménagement du territoire, déplacements, politiques sociales...), de leurs moyens et de leur proximité avec les acteurs du territoire, les Collectivités locales sont des acteurs essentiels pour atteindre les objectifs du développement durable.

Le sommet de Rio met en avant le rôle qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de Développement Durable. Son article 28 précise ainsi : «Il faut que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité ». Que l'on choisisse ou non de l'appeler «Agenda 21 local», un projet territorial de Développement Durable est une démarche volontaire, portée par une collectivité ou un territoire de projet qui se dote d'une stratégie d'action pour répondre aux finalités essentielles pour l'avenir de la planète. La spécificité d'un projet territorial de développement durable réside dans la nécessité de concilier la poursuite de ces finalités avec les enjeux propres au territoire engagé.

Un Agenda 21 local, c'est donc:

- Une vision stratégique à long terme qui se décline en actions à court et moyen terme
- Un document transversal qui prend en compte les enjeux du territoire, globaux et locaux
- Une démarche d'amélioration continue, soumise à une évaluation régulière
- Un large débat participatif organisé à l'échelle de chaque territoire
- Un outil de cohérence des différentes compétences et obligations de la collectivité
- Un outil de sensibilisation et de communication.

1.2 Contexte national

▪ Les cinq finalités du développement durable

Pour faciliter la mise en place des agendas 21 locaux, le ministère en charge du développement durable a élaboré en 2006 un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable. Ce cadre de référence définit notamment 5 grandes finalités dont la prise en compte permet de garantir une certaine cohérence entre les agendas 21 territoriaux et de faciliter le partage et la capitalisation d'expériences.

1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : pour limiter l'élévation de la température mondiale, la France s'est fixée comme objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Les territoires doivent pour cela maîtriser la demande d'énergie et développer les énergies renouvelables.

2 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources : les biens et services apportés par la biodiversité sont innombrables et pour la plupart irremplaçables. Il est donc urgent de préserver au maximum la diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles.

3 - Épanouissement de tous les êtres humains : permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels, sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète.

4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : la cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

5 - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins consommatrices de ressources et de milieux naturels. L'objectif du progrès social doit orienter les choix économiques et soutenir l'innovation.

▪ Le Grenelle de l'Environnement

Lancé début 2007, le Grenelle de l'Environnement a réuni pendant plusieurs mois des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que des représentants de la société civile (ONG, employeurs et salariés) dans le but d'établir une feuille de route en faveur du développement durable.

Les différents groupes de travail ont rendu leurs conclusions et préconisations qui sont aujourd'hui traduites dans la réglementation française à travers les « lois grenelle ». Ces textes marquent un renforcement important de la prise en compte de l'environnement dans tous les niveaux d'actions territoriales et dans de nombreux secteurs tels que le bâtiment, les transports, l'agriculture, l'énergie, l'eau ...



1.3 Contexte local

▪ L'Agenda 21 de la Région Ile-de-France

Le Conseil Régional d'Ile-de-France a fait du développement durable l'un des piliers de son action. Après une démarche de politique environnementale « Eco-Région » essentiellement axée sur la réduction de l'empreinte écologique d'Ile-de-France, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 qu'elle a adopté en 2009.

La démarche Agenda 21 a été pensée comme un cadre de cohérence de l'action régionale. Elle a été structurée autour de trois objectifs : exemplarité de la Région, intégration des objectifs de l'Eco-Région dans les politiques régionales et gouvernance renouvelée.

L'Agenda 21 comporte un programme d'actions « Région exemplaire », articulé autour de six chantiers stratégiques, un plan d'actions 2010 regroupant 35 actions (le référentiel Eco-Région), et un dispositif d'évaluation en continu assorti d'indicateurs, ainsi qu'un programme de sensibilisation et de formation

Il s'articule notamment avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), le Plan Climat et le Bilan Carbone régional.

▪ L'Agenda 21 du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

Le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis a également élaboré et adopté en 2008 son Agenda 21, montrant ainsi son souhait de construire un développement plus harmonieux et durable pour ses habitants. Ce projet de territoire, articulé autour de 5 grandes orientations et comptant 136 actions est une démarche de long terme.

Les cinq orientations stratégiques de l'Agenda 21 de Seine-Saint-Denis sont :

- Egalité et promotion sociale
- Un nouveau modèle urbain
- Un moteur métropolitain
- Une gouvernance partagée
- Une administration éco-responsable

L'Agenda 21 départemental intègre également un Plan Climat, plaçant la question de la lutte contre le changement climatique au cœur des réflexions.

▪ L'Agenda 21 de l'Agglomération de Plaine Commune

➤ La démarche « Terre d'avenir »

Le Conseil communautaire a délibéré au 1er trimestre 2009 pour la réalisation de son Agenda 21. Dans le même temps, les huit Villes de l'agglomération de Plaine Commune, ont pris les mêmes décisions, afin que les neuf démarches soient menées





simultanément et en cohérence.

Première étape de la construction de l'Agenda 21, le Plan Climat Energie de Plaine Commune a été adopté en mars 2010 et se décline en 63 actions engageant le territoire dans la lutte contre le changement climatique.

A la suite de ce premier plan d'action axé sur l'énergie, Plaine commune a démarré sa démarche Agenda 21. Elle se décline de manière classique, en trois phases : diagnostic, stratégie et plan d'action. Dans le cadre du diagnostic, entre mai 2010 et mai 2011, une importante concertation a été réalisée sous différentes formes (forums, ateliers, rencontres enquêtes, blog...) et impliquant des publics divers : habitants, entreprises, syndicats, usagers, salariés, associations, lycéens... 7000 personnes ont participé à cette étape de concertation.

En mai 2011, à l'issue du diagnostic, une stratégie a été définie par les élus communautaires. Elle se décline en cinq axes : « Plaine-monde, Plaine de tout le monde » ; « Plaine-école, Plaine fertile » ; « Plaine apaisée, Plaine qualifiée » ; « Plaine-nature, Plaine de nature » ; « Plaine de création, Plaine en transition ».

L'Agenda 21 intercommunal est actuellement dans la phase de définition du plan d'action.

➤ **Des démarches villes et agglomération complémentaires et cohérentes**

La collaboration entre Plaine Commune et les huit villes est étroite. La recherche de cohérence se construit autour de la répartition des compétences mais également sur la notion de complémentarité et de proximité avec le terrain.

Ces principes de partenariats permettent à la fois une mutualisation des moyens et une plus grande précision dans la connaissance et l'action locales.



2 La démarche Agenda 21 d'Epinay-sur-Seine

➤ La Ville d'Epinay-sur-Seine n'a pas attendu le lancement de sa démarche Agenda 21 pour agir dans le domaine social et réduire son impact sur l'environnement. Consciente des enjeux environnementaux et sociaux du XXI^e siècle, la municipalité a déjà engagé de nombreuses actions en faveur du développement durable :

- un vaste programme de rénovation urbaine,
- un plan local de santé signé en 2012,
- une sensibilisation à l'environnement pour le public scolaire dans le cadre de programmes pédagogiques tels que le « Projet Nature », Imaginaire et Jardins,
- la lutte contre la précarité énergétique à travers une aide aux impayés d'énergie,
- l'aménagement écologique des berges de Seine, etc...

➤ **En 2009 (délibération du 12 février 2009), la municipalité d'Epinay-sur-Seine a souhaité aller plus loin dans cette démarche et a choisi de décliner son action en un « Agenda 21 local », engageant concrètement et à long terme la ville dans un siècle durable.** Ce projet de territoire doit permettre d'intégrer l'ensemble des actions politiques de la Ville dans une finalité de développement durable : efficacité économique, amélioration et protection de l'environnement, équité sociale et satisfaction des besoins humains.

La démarche Agenda 21 permet :

1. De faire le point sur les projets et les actions existantes
2. D'identifier les forces et faiblesses du territoire et de l'action municipale au regard du développement durable
3. D'établir des objectifs et des priorités à court, moyen et long termes
4. D'imaginer et de développer de nouvelles actions
5. De développer la transversalité dans les services
6. D'étendre les processus actifs et participatifs

➤ Pour élaborer son Agenda 21, la Ville d'Epinay-sur-Seine a pu bénéficier de soutiens financiers. Elle a obtenu une subvention du Conseil Régional d'un montant de 49 650 euros. Elle a également obtenu une subvention du Conseil Général à hauteur de 15 000 euros.

- Trois grandes étapes composent la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 :



2.1 Le diagnostic territorial partagé

L'élaboration de l'Agenda 21 débute par la réalisation d'un diagnostic territorial, véritable état des lieux du territoire au regard du développement durable. Cela permet de constater des enjeux, locaux et planétaires, et de partager les éléments de connaissance et de jugement de l'état du territoire, pour mesurer les marges de progrès disponibles vers plus de durabilité. Le diagnostic révèle des forces et des faiblesses, des menaces à neutraliser et des opportunités à saisir, en résumé des enjeux prioritaires autour desquels devra s'organiser le plan d'actions.

La construction du diagnostic repose sur de nombreux éléments :

- **Analyse documentaire** : étude des principaux documents d'inventaire, de cadrage et de projet politique du territoire (Plan Local d'Urbanisme, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Projet de Renouvellement Urbain ...)
- **Entretiens** : le travail d'analyse documentaire est complété par 23 entretiens avec des directeurs de services la Ville réalisés en octobre 2010.
- **Séminaires internes** : un séminaire a été organisé le 16 novembre 2010 avec les cadres de la ville pour travailler sur les pratiques internes et un séminaire regroupant élus et directeurs de service de la ville pour approfondir le diagnostic et identifier les enjeux du territoire.
- **Questionnaire** : pour bâtir son diagnostic, la Ville a souhaité recueillir la perception et les attentes des Spinassiens en matière de développement durable par le biais d'un questionnaire diffusé entre octobre et décembre 2010. Environ 650 questionnaires ont ainsi été remplis.
- **Un événement public de lancement le 26 janvier 2011 à l'Espace Lumière** : à l'occasion de cette réunion publique de lancement de la concertation, les principaux éléments synthétiques du diagnostic ont été présentés et partagés. Les remarques et échanges qui ont eu lieu lors de la soirée ont permis d'approfondir encore le diagnostic territorial.

2.2 Processus de concertation et définition de la stratégie

Parce qu'une démarche locale de développement durable ne peut se faire sans la participation et l'implication des acteurs du territoire, la Ville a souhaité associer largement les citoyens au processus d'élaboration de son Agenda 21.

- Une phase de concertation, réunissant des habitants d'Epinay-sur-Seine et des acteurs du territoire a donc été organisée de février à avril 2011. Entreprises, associations, bailleurs sociaux, partenaires institutionnels et citoyens ont été invités à venir participer aux travaux de l'Agenda 21 afin de définir ensemble des objectifs et des propositions.

Les ateliers thématiques, organisés en février et mars 2011, ont constitué l'élément central de la phase de concertation de l'Agenda 21. Des groupes de travail ont cerné plus finement les enjeux liés au développement durable dans cinq thématiques retenues pour les ateliers :

- Atelier 1 : Activité économique et emploi
- Atelier 2 : Aménagement urbain et déplacements
- Atelier 3 : Cohésion sociale et solidarité
- Atelier 4 : Éducation, culture et citoyenneté
- Atelier 5 : Cadre de vie et environnement

D'autres ateliers complémentaires se sont tenus dans les structures existantes de la ville : les centres socioculturels (La Source-Les Presles et Orgemont) ainsi que dans le cadre du Conseil Des Aînés.

- Les résultats de tous ces ateliers, combinés aux enjeux identifiés dans le diagnostic ont permis aux élus de travailler sur la définition de la stratégie de développement durable, en priorisant les enjeux et actions issus des concertations.

Pour cela trois ateliers stratégiques se sont déroulés entre mai et juillet 2011 :

- Atelier « Cadre de vie- environnement »





-Atelier « Citoyenneté- solidarité »

-Atelier « Exemplarité de l'administration »

A la suite du travail des élus, les grands axes et engagements de l'Agenda 21 communal ont été posés en fonction des thématiques prioritaires pour la ville et en complémentarité avec les politiques déjà menées. Ils sont détaillés ci-dessous dans la troisième partie.

2.3 Vers un programme d'actions Agenda 21

Sur la base de la stratégie de développement durable, **le programme d'actions de l'Agenda 21 a été élaboré**. Cette élaboration implique en premier lieu une sélection des propositions d'actions selon l'évaluation de leur faisabilité technique et financière. Une fois cette sélection effectuée, le programme d'actions final est déterminé sous forme de fiches actions claires, complètes et portant des indicateurs de suivi et de résultat, afin de veiller à ce que leur mise en œuvre réponde bien aux objectifs poursuivis.

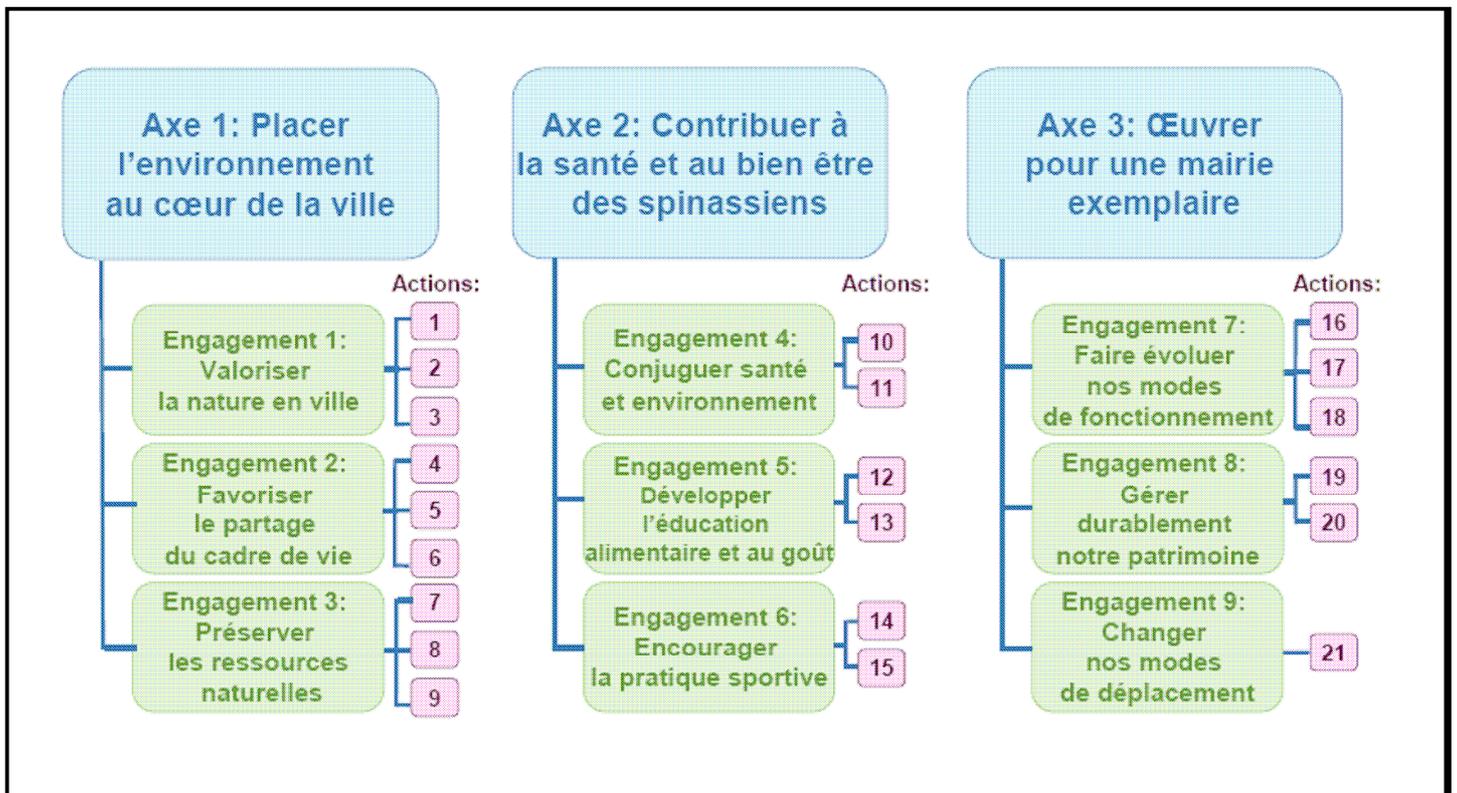
3 Programme d'action de l'agenda 21 d'Epinay-sur-Seine

Dès le départ, le Maire a indiqué son souhait d'élaborer un Agenda 21 complémentaire des autres politiques publiques menées sur la Ville, entrant pleinement dans les compétences de la Mairie, et orienté autour de l'environnement et de la santé. Sur la base de cette volonté politique, à l'issue de plusieurs séances de travail avec les élus et les cadres de la Ville, **3 axes et 9 engagements ont été retenus**, déclinés en **21 actions**.

Un pilote technique a été nommé pour chacune des 21 actions. Il s'est entouré d'un groupe de travail transversal composé d'agents de compétences diverses. Ces équipes ont envisagé des pistes pour la mise en œuvre des actions.

Par ailleurs, chaque action a été placée sous la responsabilité d'un élu référent.

Le programme d'action se présente donc comme suit :



AXE 1 : Placer l'environnement au cœur de la ville

Engagement 1 : Valoriser la nature en ville

Le premier engagement vise à **mettre en valeur le patrimoine naturel exceptionnel de la ville** afin d'en faire un atout de premier plan pour le cadre de vie des Spinassiens.

Action 1 : Etablir et faire connaître l'inventaire de la biodiversité

Protéger et valoriser notre patrimoine naturel en associant les habitants à cette démarche.

Exemples de pistes envisagées : inventaire participatif, balades guidées,...

Elu référent : Patrice KONIECZNY

Pilote : Gérard DE PLANS

Action 2 : Développer l'attractivité des espaces publics

Aménager et animer des lieux emblématiques pour amener les spinassiens à pratiquer les parcs, les places et autres espaces publics.

Exemples de pistes envisagées : installation de jeux, implantation d'une péniche restaurant,...

Elu référent : Eugénie PONTHER

Pilote : Pierre GALLIZIA

Action 3 : Préserver, enrichir et valoriser notre patrimoine arboré

Conserver l'identité des parcs historiques et faire de l'arbre un symbole de la biodiversité pour les habitants.

Exemples de pistes envisagées : inventaire des essences d'arbres, plantations selon les plans paysagers d'origine, visites guidées des parcs,...

Elu référent : Claude TILLIET

Pilote : Nathalie TORCOL

Engagement 2 : Favoriser le partage du cadre de vie

Le deuxième engagement tisse le **lien entre l'atout Nature d'Epinay-sur-Seine et ses habitants autour de la notion de partage, de participation et de respect du cadre de vie.**

Action 4 : Etablir un programme d'animation autour de la nature en ville

Faire découvrir aux habitants les enjeux de la nature en ville et les associer à l'entretien de cette nature.

Exemples de pistes envisagées : fleurissement en pied d'arbre par les habitants, cours de jardinage,...

Elu référent : Eugénie PONTHER

Pilote : Nathalie TORCOL

Action 5 : Veiller à la propreté et au respect des règles sur les voiries et les places publiques

Impliquer la population dans le respect de la propreté afin de pérenniser la qualité des aménagements urbains.

Exemples de pistes envisagées : charte avec les commerçants, sensibilisation de proximité des habitants et des usagers, comités citoyens,...

Elu référent : Denis REDON

Pilote : Claire IRLES

Action 6 : Aménager des jardins dans la Ville

Développer une vie sociale autour du jardinage et améliorer le cadre de vie.

Exemples de pistes envisagées : jardins familiaux, jardins partagés sur le patrimoine des bailleurs, ...

Elu référent : Eugénie PONTHER

Pilote : Cassiopée GUITTENY

Engagement 3 : Préserver les ressources naturelles

Le troisième engagement cherche à **étendre les pratiques permettant la préservation des ressources naturelles**. Il s'agit d'engager et de faire participer toutes les parties prenantes à la gestion des déchets, aux économies d'eau et d'énergie, etc.

Action 7 : Sensibiliser les Spinassiens aux enjeux du développement durable

Informers les spinassiens sur les pratiques durables du quotidien qui permettent de diminuer les consommations.

Exemples de pistes envisagées : événements développement durable, quizz ludiques de sensibilisation au développement durable, cafés citoyens...

Elu référent : Eugénie PONTHER

Pilote : Cassiopée GUITTENY

Action 8 : Améliorer et valoriser la gestion des eaux pluviales

Limiter les pollutions et utiliser les eaux pluviales.

Exemples de pistes envisagées : clauses à inscrire dans le PLU, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces publics, ...

Elu référent : Denis REDON

Pilote : Nathalie TORCOL

Action 9 : Travailler en partenariat avec les bailleurs sur le développement durable

Agir conjointement afin de développer des pratiques durables dans la gestion du patrimoine bâti et dans les comportements des locataires.

Exemples de pistes envisagées : isolation thermique des bâtiments, sensibilisations des locataires à la gestion de leurs déchets, ...

Elu référent : Eugénie PONTHER

Pilote : Cassiopée GUITTENY

AXE 2 : Contribuer à la santé et au bien-être des Spinassiens

Engagement 4 : Conjuguer santé et environnement

Le quatrième engagement cherche à **améliorer la qualité de l'environnement, notamment l'environnement intérieur** dans la mesure où il impacte directement la santé et le bien-être.

Action 10 : Engager un programme « bâtiments sains »

Améliorer les conditions d'accueil des bâtiments communaux recevant du public en terme de santé et de bien être.

Exemples de pistes envisagées : déploiement d'un programme de haute qualité sanitaire dans les bâtiments enfance et petite enfance, formation des gestionnaires et des usagers à une bonne utilisation des bâtiments,...

Elu référent : Jean-Claude FLANDIN

Pilote : Audrey MILLEVILLE

Action 11 : Développer une action d'aide à l'entretien des logements

Améliorer l'environnement intérieur pour lutter contre les problèmes de santé liés à la dégradation des logements et utiliser cette approche comme un levier d'insertion par l'autonomisation et l'entraide.

Exemples de pistes envisagées : ateliers d'échange de savoirs autour du bricolage, chantiers collectifs solidaires,...

Elu référent : Danielle LE GLOANNEC

Pilote : Sylvaine DUBIEF

Engagement 5 : Développer l'éducation alimentaire et au goût

Le cinquième engagement s'attache à **mettre à disposition et promouvoir une alimentation de qualité favorisant une meilleure santé.**

Action 12 : Renforcer les aspect qualitatifs, bios et durables dans la restauration municipale

Consommer et promouvoir une alimentation d'excellente qualité et respectueuse de l'environnement.

Exemples de pistes envisagées : diminuer de 50% les apports en sucre ajouté, tendre vers 60% de produits bio et durables à terme,...

Elu référent : Daniel LE DANOIS

Pilote : Denis LARRATTE

Action 13 : Développer l'accès à une nourriture de qualité à faibles coûts par le biais du CCAS

Lutter contre les inégalités alimentaires et faciliter la consommation régulière de fruits et légumes par les personnes à faibles revenus.

Exemples de pistes envisagées : mise en place d'un système de paniers solidaires,...

Elu référent : Patricia BASTIDE

Pilote : Françoise LEFEBVRE

Engagement 6 : Encourager la pratique sportive

Le sixième engagement vise à **élargir et adapter l'offre sportive aux différents publics afin d'inciter les habitants à faire de l'exercice** pour entretenir leur santé.

Action 14 : Favoriser l'accès aux sports de loisir

Inciter les adultes, les familles et les séniors à la pratique d'activités sportives.

Exemples de pistes envisagées : ateliers de sport en plein air, journées de découvertes « sport en famille », création d'un parcours santé...

Elu référent : Samia AZZOUZ

Pilote : Michel LETORT

Action 15 : Développer l'offre sportive pour les 12- 18 ans

Adapter l'offre de sport aux besoins et aux modes de vie des jeunes pour les inciter à pratiquer une discipline sportive, si possible en club.

Exemples de pistes envisagées : stages de découverte des activités sportives offertes par les associations, adaptation de la politique tarifaire,...

Elu référent : Samia AZZOUZ

Pilote : Michel LETORT

AXE 3 : Œuvrer pour une Mairie exemplaire

Engagement 7 : Faire évoluer nos modes de fonctionnement

Le septième engagement a pour ambition de **faire évoluer l'administration et ses prestataires vers des pratiques durables.**

Action 16 : Développer une nouvelle politique d'achats durables

Utiliser la commande publique comme un outil permettant d'impulser une démarche de développement durable en interne et chez les fournisseurs.

Exemples de pistes envisagées : clauses sociales et environnementales dans les marchés, recours à des structures d'insertion par l'activité économique, ...

Elu référent : Brigitte ESPINASSE

Pilote : Ewan PERRON

Action 17 : Développer l'e-administration

Améliorer les procédures de l'administration communale (réactivité, sécurité des données, réduction de l'emprunte carbone, ...) et faciliter l'accès des citoyens aux services publics.

Exemples de pistes envisagées : dématérialiser l'archivage de dossiers et les procédures "papier", création d'un portail famille...

Elu référent : Ramej KASSAMALY

Pilote : Jean-Luc BES

Action 18 : Optimiser la gestion des déchets produits par les services municipaux

Préserver les ressources, diminuer les pollutions et réduire la production de déchets.

Exemples de pistes envisagées : améliorer le tri des papiers, améliorer la gestion des déchets de la cuisine centrale,...

Elu référent : Eugénie PONTHER

Pilote : Nathalie TORCOL

Engagement 8 : Gérer durablement notre patrimoine

Le huitième engagement consiste à **gérer le patrimoine bâti de la Ville de manière à contrôler et diminuer les dépenses énergétiques et de fluides** qu'il induit.

Action 19 : Engager un programme de rénovation des bâtiments

Améliorer la gestion et la qualité du patrimoine bâti ancien et raisonner en coût global.

Exemples de pistes envisagées : audit des bâtiments et programme priorisé de rénovation, mise en place de sous comptage électrique,...

Elu référent : Jean-Claude FLANDIN

Pilote : Audrey MILLEVILLE



Action 20 : Sensibiliser les utilisateurs des bâtiments pour réduire les consommations

Utiliser rationnellement les bâtiments et diminuer les dépenses de fonctionnement.

Exemples de pistes envisagées : viser une diminution de 10% des consommations de papier, organiser une campagne de sensibilisation pour diminuer les consommations d'électricité,...

Elu référent : Brigitte ESPINASSE

Pilote : Nathalie TORCOL

Engagement 9 : Changer nos modes de déplacement
--

Le neuvième et dernier engagement s'attache à **favoriser des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement** dans le cadre des trajets parcourus par les agents municipaux.

Action 21 : Elaborer et mettre en œuvre le plan de déplacement de l'administration

Réduire l'emprunte carbone de la collectivité due aux déplacements des agents.

Exemples de pistes envisagées : mise à disposition de vélos et scooters pour le personnel, achat de véhicules moins consommateurs et moins émetteurs de gaz à effet de serre, installation de dispositifs de visioconférence,...

Elu référent : Denis REDON

Pilote : Denis RONDEAU



4 Suivi et évaluation de l'agenda 21 d'Epinay-sur-Seine

L'amélioration continue fait partie de la démarche A21. Le plan d'action Agenda 21 de la ville sera donc évalué chaque année.

L'objectif est de mesurer l'avancée des actions et de permettre leur évolution au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable. Mais aussi d'améliorer les méthodes de gestion de projet (participation, évaluation, approche transversale et organisation autour du projet).

Afin de répondre à cet objectif dès la mise en œuvre des actions, le processus d'évaluation est pensé le plus en amont possible. Ainsi, chaque fiche action est d'ores et déjà dotée d'indicateurs de suivi qui ont été définis en même temps que l'élaboration de l'action elle-même.

Pour chaque action, un élu référent et un pilote administratif sont chargés de suivre et de soumettre aux instances politiques les avancées de leur projet. Le pilote administratif est également en charge de renseigner les indicateurs de suivi définis pour son action.

L'ensemble de la démarche Agenda 21 pourra ainsi être suivi et évalué par le biais des indicateurs rassemblés dans un tableau d'évaluation global.

Le rapport développement durable que la Ville est tenue de présenter annuellement pourra être le support régulier de l'évaluation de l'Agenda 21 communal.
